



FEDAS
LUXEMBOURG

Ministère d'Etat
ENTRÉE le
12 NOV. 2018
N°

Howald, le 5 novembre 2018

Monsieur Xavier Bettel
Formateur du Gouvernement
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg

Monsieur le Formateur,

La Fédération des Acteurs du Secteur Social au Luxembourg représente actuellement 160 associations et fondations du secteur social (FEDAS Luxembourg). Elle saisit ce moment politique important pour formuler à l'intention du nouveau Gouvernement des recommandations en matière de politique sociale.

Ces recommandations ont été élaborées par les plateformes sectorielles de la FEDAS Luxembourg sur la base du document « Enjeux pour les acteurs du secteur social au Luxembourg » communiqué aux principales formations politiques pendant la campagne électorale.

La FEDAS Luxembourg se tient à la disposition du Gouvernement pour entretenir un dialogue structuré et constructif propice à l'évolution des politiques sociales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le conseil d'administration de la FEDAS Luxembourg,

Yves Oestreicher
Directeur

Michel Colin
Secrétaire général





La Fédération des Acteurs du Secteur Social au Luxembourg (FEDAS Luxembourg) représente les intérêts des organismes du secteur social. Elle résulte du rapprochement de l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA asbl) et de l'Entente des Foyers de Jour (EFJ asbl). Elle compte actuellement 160 membres. La FEDAS Luxembourg est centrée à la fois sur la défense des intérêts de ses membres et sur l'advocacy en faveur des populations vulnérables.

La FEDAS Luxembourg recommande au futur Gouvernement de prendre en compte certains principes dans l'élaboration de son programme :

▪ **Principe 1 – Décloisonner les mesures et dispositifs**

Considérant la multitude des dispositifs de l'action sociale (cf. santé, social, éducatif, etc.) et des modes de financement, une harmonisation s'impose. Il importe également de penser l'action sociale comme un système interagissant avec les autres domaines de l'action gouvernementale, notamment la sécurité sociale, la santé, la justice, le logement, le travail, la sécurité.

Trouver des solutions adaptées aux problématiques qui se posent aux citoyens revient à donner des moyens en matière de gouvernance, législatifs et de pilotage

▪ **Principe 2 – Anticiper et innover**

D'avantage prévoir et anticiper les besoins de demain (on pensera au développement de certains observatoires, par exemple, un observatoire de l'enfance) permettrait de développer à temps des réponses politiques raisonnées, adaptées, innovantes et durables plutôt que de traiter les problèmes dans l'urgence.

▪ **Principe 3 – Penser une société positive**

La FEDAS Luxembourg encourage chaque citoyen, mais aussi l'État, la société civile, le secteur socio-associatif, les collectivités, les entreprises, à penser ensemble la société de demain, de manière responsable, bienveillante, tolérante, ouverte et innovante. À toutes les dimensions du vivre-ensemble doit s'appliquer cette nouvelle conception.

Recommandations générales

Loi ASFT

Les relations entre l'État et les prestataires du secteur SAS doivent être clarifiées dans une nouvelle loi ASFT. Le champ d'application de la loi et l'obligation d'un agrément doivent être davantage précisés. Il s'agit également de la généralisation du dialogue structuré entre les prestataires (représentés pour la plupart par la FEDAS Luxembourg) et l'État, de la révision des conditions générales, des modes de financement, de la méthode de détermination et de révision des niveaux de financement, notamment en matière de frais généraux («overhead»).

Réforme de la loi sur les ASBL et fondations, économie sociale et solidaire et sociétés d'impact sociétal (SIS)

La réforme de la loi sur les associations sans but lucratif et les fondations inquiète le secteur socio-associatif qui craint un désengagement de la société civile et des bénévoles qui ne s'identifient pas à l'entreprise commerciale, mais également un désinvestissement de l'État au profit d'une commercialisation et d'une libéralisation du travail social.

La FEDAS Luxembourg soutient l'éclosion de l'économie sociale et solidaire et salue l'essor des SIS en tant qu'incitant, pour les entreprises commerciales, à dédier une partie de leur activité à un impact social, environnemental ou culturel. Elle revendique la possibilité, pour les associations et fondations, de pouvoir



obtenir un agrément SIS, assorti d'une autorisation d'exploitation, lorsque celle-ci est requise, et une prise en compte adéquate des risques encourus à titre personnel par les membres des conseils d'administration des associations et fondations en cas de difficultés de gestion. Par ailleurs, elle revendique, pour les associations et fondations qui feraient le choix de changer de forme juridique, une transition facilitée vers la forme d'entreprise choisie.

Révision du code du travail

La FEDAS Luxembourg recommande d'adapter le code du travail pour prendre en compte les réalités du terrain.

Les tutelles et curatelles

La FEDAS Luxembourg encourage une réforme du statut des tutelles et curatelles permettant de définir de manière individuelle un régime de protection basé sur les besoins et les compétences, régulièrement réévalués et adaptés, favorisant la plus grande indépendance possible de la personne protégée.

Elle recommande également un certain degré de professionnalisation par le biais d'une formation adéquate des tuteurs et curateurs, dont le rôle et l'indemnisation devraient être repensés.

Répondre aux enjeux futurs du secteur social

L'évolution démographique impose de choisir des orientations politiques anticipant la forte croissance des besoins des résidents du pays. Cela passe notamment par le développement de services, le développement des nouvelles technologies ou encore la création ou la rénovation d'infrastructures. Il faut également mener une réflexion approfondie au sujet des ressources humaines du secteur, notamment au niveau de la formation et de la qualification des professionnels.

Au-delà de la croissance démographique, les besoins couverts par les structures sociales tendent à augmenter. L'emploi dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale a ainsi cru annuellement, entre 1995 et 2012, de plus de 5%, soit bien au-delà de la seule la croissance démographique.

La FEDAS Luxembourg recommande que l'État mette en œuvre, avec le développement des dispositifs d'action sociale, des politiques encourageant et développant les compétences et l'accès à des professions sociales, éducatives et de santé. Les innovations technologiques ainsi que le concours du volontariat et du bénévolat donnent également des clés de réponse.

Enjeux sectoriels

Aide à l'enfance et à la famille

1. Définir l'ONE comme étant au centre du dispositif AEF, renforcer sa place et préciser son rôle en tant que centre de ressources (i.e. Fachbehörde).
2. Soutenir un rapprochement ONE/SCAS : d'autres rapprochements sont envisageables, comme avec l'enseignement formel, la santé mentale, le handicap.
3. Renforcer la cohérence et la coordination des différents systèmes et des dispositifs législatifs, réglementaires et conventionnels (cf. outils de pilotage, lois, etc.).
4. Repenser le financement pour améliorer la cohérence des dispositifs : la coexistence de trois types de financement complexifie l'organisation et la gestion des services.
5. Prévoir des investissements conséquents pour les infrastructures vieillissantes de l'AEF.
6. Créer un (des) observatoire(s) AEF afin de servir le « Jugendhilfplanung », l'évaluation et la planification de l'AEF.
7. Renforcer les mesures visant à accompagner la transition adolescence/vie adulte (cf. jeunes de 18 à 25 ans).
8. Élaborer un plan d'action nationale de prévention en matière de santé mentale chez l'enfant et les jeunes, phénomène qui ne cesse de s'amplifier.



Services d'éducation et d'accueil (SEA)

1. Garantir la qualité d'encadrement en concevant des outils de conseil et d'assistance, créant des emplois stables et moins précaires et en révisant les normes d'encadrement à différents niveaux.
2. Réévaluer les formations de base menant aux professions éducatives et adapter les moyens de formation continue du personnel des SEA.
3. Revoir le financement des SEA dont les conventions bi- et tripartites et simplifier et rendre plus efficace le système actuel des Chèques Service Accueil (CSA).
4. Rapprocher l'enseignement et l'éducation non formelle en révisant le plan d'encadrement périscolaire, la création de plateformes nationale, régionales et locaux tout en visant un partenariat à titre égal pour un encadrement adapté pour l'enfant sur le terrain.
5. Veiller au bien-être et aux droits des enfants en analysant les impacts des mesures mis en œuvre (plurilinguisme, Inclusion, « Bildungsrahmenplan », flexibilisation de l'inscription), en créant le « Bildungsdësch » et en incluant la FEDAS dans toutes les plateformes en lien avec l'enfant.

Cohésion sociale et migrations

1. Faire du logement des citoyens en détresse une urgence nationale ;
2. Garantir à tous les personnes présentes sur le territoire national, particulièrement aux nouveaux arrivants, la possibilité de faire appel à un interprète pour faciliter l'accès aux services.
3. Articuler plus efficacement l'action des instances nationales (Fonds national de solidarité, REVIS, revenu de la personne en situation de handicap) et locales (Offices sociaux) pour proposer à chaque personne une réponse adaptée.
4. Améliorer et assouplir l'accessibilité des prestations.

Handicap

1. Poursuivre la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, et du plan d'action élaboré au cours de la législature précédente.
2. Formaliser le droit à l'aide pour les personnes en situation de handicap dans une loi-cadre.
3. Consolider un modèle centré sur les attentes, les besoins et les compétences des personnes en situation de handicap, la réponse aux besoins devant primer sur l'origine du financement.
4. Réduire la multitude des instances d'évaluation.
5. Créer une offre de logements autonomes et semi-autonomes accessibles, assortie d'un accompagnement.
6. Développer une offre d'assistance personnelle allant de pair avec une plus grande flexibilité des prestations de l'assurance dépendance, en complément des services d'accueil et d'hébergement «classiques», qui conservent toute leur raison d'être.
7. Développer la prise en charge des troubles du comportement.
8. Augmenter le nombre de places en ateliers d'inclusion professionnelle et sur le marché ordinaire du travail, pour tenir compte du nombre croissant d'apprenants des centres de formation publics ou privés.
9. Mettre en place une instance de pilotage interministérielle, réunissant les acteurs concernés.

Seniors

1. Élaborer un plan national de lutte contre l'exclusion et l'isolement social.
2. Renforcer la prévention et le dépistage de pathologies telles que la dépression et la démence.

